

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL01-DE

N°01/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 29 Votants : 35 Absents : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime, BULARD Sylvain

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2021- ADOPTION

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.

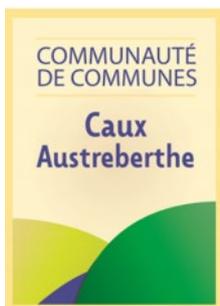
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL02-DE

N°02/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 29 Votants : 35 Absents : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime, BULARD Sylvain

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : COMPTE-RENDU DE DELEGATION DE SIGNATURE EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans le cadre de la délégation de signature qui lui a été accordée, Monsieur le Président rend compte des décisions prises :

Marchés publics :

- Il a été signé un marché pour l'élaboration d'un plan de reconquête économique de la zone commerciale du Mesnil-Roux avec le Cabinet LESTOUX & ASSOCIES pour un montant de 133 600 € HT.
- Il a été signé un marché pour le schéma directeur intercommunal de défense incendie avec la société ALTEREO / G2C INGENIERIE pour un montant de 39 964 € HT.

Gestion domaniale :

- Il a été procédé à la révision annuelle du loyer de la société BM Remorque pour un montant de 613,83 € HT.
- Il a été procédé à la révision annuelle du loyer de la société FP Artifices pour un montant de 595,36 € HT.
- Il a été procédé à la révision annuelle du loyer de la société Tendance Nature et Bois pour un montant de 595,36 € HT.
- Il a été signé une convention d'occupation précaire avec M. DEVAUX Etienne, désireux d'utiliser les parcelles AH n°145, 98 et 153 situées sur la commune de BLACQUEVILLE, pour y faire paître des animaux, d'une durée d'1 an reconductible.

Divers :

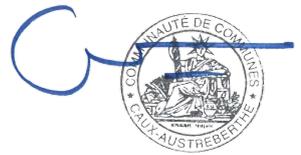
- Il a été mis en place une convention de mise à disposition des locaux de la garderie périscolaire de la commune de BLACQUEVILLE à la Communauté de communes Caux-Austreberthe dans le cadre des activités éducatives organisées par le Relai Assistants Maternels pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 076-247600646-20210415-150421DL03-DE



N°03/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PROJET DE TERRITOIRE - ADOPTION

Le projet de territoire n'est pas un document normé, réglementaire, ni même obligatoire d'ailleurs. C'est une démarche volontaire d'élus, mobilisant acteurs et citoyens du territoire de Caux-Austreberthe, pour définir ensemble un avenir commun.

Avec ce projet de territoire, la Communauté de communes Caux-Austreberthe pose un acte d'affirmation collectif. Esquisser une vision commune de l'avenir entre élus communautaires et municipaux était nécessaire et la coproduire avec le plus grand nombre d'acteurs et plus généralement de citoyens du territoire était indispensable.

En ce début de mandat 2020 – 2026, ce projet permet de réinterroger le cap, d'enraciner le projet encore davantage dans la vie quotidienne des habitants, et ainsi de dessiner un avenir souhaitable et possible.

Malgré les conditions sanitaires, ce projet de territoire a pu se construire à par
prévues, à savoir :

La phase d'écoute du territoire a été réalisée de la rentrée de septembre à la mi-octobre 2020. Celle-ci comprenait les ateliers créatifs avec les élus puis les agents de l'agglomération, les visites du territoire par l'équipe du cabinet Auxilia, l'atelier des acteurs associatifs et entrepreneuriaux du territoire, ainsi que la réalisation de l'enquête grand public avec la participation de plus de 600 contributeurs citoyens.

La phase de scénarisation a été menée au cours de trois temps forts de mi-octobre 2020 à mi-février 2021. Tout d'abord s'est tenu le Forum des futurs souhaitables en présence des élus communautaires et municipaux. Ensuite le Forum des futurs possibles par l'action le 14 janvier 2021 puis le Forum actions le 13 février dernier ont permis la coproduction entre élus et citoyens volontaires.

Enfin la phase d'étude et de priorisation s'est déroulée de mi-février à fin mars 2021, par l'animation d'un séminaire des services de l'intercommunalité suivi d'un bureau communautaire exceptionnel afin de valider les orientations stratégiques, les chantiers prioritaires et prioriser les leviers d'action issus de la phase de coproduction.

Cette démarche a été inédite dans sa forme. Face aux profondes mutations sociétales, sociales, économiques et environnementales, il est devenu indispensable de coproduire la décision publique, au-delà des seules compétences de notre intercommunalité mais bien à l'échelle de notre territoire de vie. La réflexion a été structurée à partir des besoins fondamentaux des habitants, à tous les âges : se loger, se nourrir, se déplacer, travailler et entreprendre, se former, se soigner, se divertir, etc. Ce projet de territoire est ainsi un acte d'affirmation, collectif, dans le respect des histoires et des identités des communes, qui viennent désormais servir un projet commun.

Derrière une réalité statistique, se dessinent de puissantes mutations territoriales qu'il a fallu prendre le temps de saisir pour réinterroger l'armature territoriale.

L'affirmation d'une échelle de vie et de démocratie dans l'aire d'influence métropolitaine, les signaux faibles d'un nouvel exode urbain, l'adaptation au changement climatique par la sobriété foncière et la préservation de nos ressources, l'accompagnement de l'innovation vers l'emploi, le numérique en soutien à la qualité de vie et de services au public, l'impact des pandémies sur les modes de vie, l'attention portée à nos concitoyens les plus vulnérables, une communauté de communes au service de notre stratégie collective et facilitatrice pour chacun, etc. Ces vrais questionnements stratégiques révélés au fil de cette démarche, ont dû trouver leur réponse dans l'élaboration de ce projet de territoire.

C'est ainsi que le projet de territoire se structure autour d'une vision commune appuyée sur une finalité, un mode de faire et quatre orientations stratégiques.

La finalité de ce projet s'affirme autour d'une idée centrale, une ruralité engagée, nouvelle et inventive.

Des transformations vertigineuses ont déjà eu lieu dans l'espace rural dynamique situé dans les aires d'influence des métropoles françaises comme l'usage des technologies modernes, l'élévation du niveau de vie et de confort, le droit à l'épanouissement culturel et de loisirs par la construction d'équipements collectifs, la recomposition sociologique et démographique, l'essor et la vitalité de l'innovation sociale, économique ou encore environnementale ou encore la diffusion des moyens d'information et de communication. Ainsi notre ruralité s'accommode de son urbanité : les ruraux d'aujourd'hui sont une majorité d'urbains vivant à la campagne.

Le territoire Caux-Austreberthe est fondé sur une harmonie à préserver, entre la qualité des espaces naturels et la qualité de vie de nos communes, à taille humaine. Notre nouvelle ruralité a de l'avenir en sachant s'appuyer d'abord sur ses valeurs, réaffirmées lors de ces mois d'échanges : le travail, l'authenticité, l'entraide et la solidarité. Notre état d'esprit est bien cette ruralité engagée qui sait pouvoir compter toujours davantage sur ses propres ressources et capacités d'innovation et mobiliser les talents, publics et privés, associatifs et entrepreneuriaux, reconnus ou émergents. Et ainsi conjuguer ruralité et prospérité partagée.

Enfin, ce projet de territoire affirme aussi un mode de faire, en coopération, en commun, en confiance.

Cette intercommunalité est à un nouvel âge, celui d'une maturité à préserver et renforcer. Ni désincarnés dans un modèle de métropolisation qui montre ses limites, ni commune nouvelle unique, nous nous affirmons comme un collectif de communes qui coopère sans complexe, en son sein et avec ses partenaires.

Nous avons décidé ensemble de coproduire ce projet de territoire, des orientations partagées aux chantiers prioritaires retenus.

Le projet de territoire ainsi formalisé, la Communauté de communes doit devenir cet outil stratégique, facilitateur et accompagnateur de la vitalité du territoire.

Le projet de territoire s'articule ainsi autour de quatre orientations stratégiques, ci-après présentées :

1. Un territoire de bien être, accueillant et attractif

L'état d'esprit du territoire, c'est avant tout la convivialité.

La vallée de l'Austreberthe peut se prévaloir d'une véritable culture d'entraide et de solidarité. Ces valeurs prennent sur le territoire une dimension bien concrète qui se traduit dans la capacité à repérer collectivement les besoins de tous les habitants et usagers, afin qu'ils soient mieux pris en compte.

Face au défi quotidien de l'accès à la santé et au logement, nous revendiquons un atout précieux, celui du *savoir-être (et faire) ensemble*. Cette force permet de voir plus loin que les besoins individuels vitaux : le vivier culturel et associatif du territoire permettra de renforcer les échanges intergénérationnels et aux différents usagers du territoire, habitant – actuel et futur ! -, travailleur ou visiteur de « saisir » la singularité faite d'une histoire riche de traditions et d'un riche patrimoine naturel et culturel.

2. Un territoire audacieux et entreprenant

Territoire à la fois industriel et agricole, nous portons la valeur du travail comme l'un des marqueurs de notre culture locale.

Notre second pari collectif consiste à porter une vision dynamique de l'intercommunalité et de son futur souhaitable. Notre territoire saura conserver son dynamisme régional et son activité économique. C'est sur cette capacité à générer et partager un récit commun sur l'évolution des talents, des compétences et du tissu d'entreprises, que s'appuiera l'essor économique du territoire. Pour que cet essor soit raisonné et générateurs d'emplois locaux, les choix que nous ferons seront d'abord au service d'un modèle de transition agricole et alimentaire limitant notre dépendance aux ressources extérieures. Nous soutiendrons les commerces de centre-bourg pour que ces produits de qualité puissent être consommés localement, tout en requalifiant nos zones d'activité, dans une logique de sobriété foncière et d'éco-responsabilité. Pour accompagner cette transformation économique, nous devons soutenir la création d'emploi par la formation – initiale et continue – pour donner à nos jeunes la possibilité de s'épanouir durablement ici, et de créer les activités et services de demain.

3. Un territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire

L'Austreberthe nous rappelle à la nature impétueuse des mouvements climatiques : le territoire a développé des capacités de résilience depuis les crues torrentielles des années 2000

Les signaux s'accumulent et appellent à repenser notre modèle énergétique et environnemental. En 2030, nous imaginons servir un territoire résolument *durable*, réconciliant l'enjeu de préservation des ressources naturelles avec un accès équitable pour tous les citoyens à ces ressources limitées. Parmi ces ressources, les biens alimentaires revêtent une dimension particulière : ils sont au cœur d'une articulation à repenser entre agriculture raisonnée, de proximité, et pratiques de consommation.

Nous prendrons nos responsabilités face à ces transitions en soutenant les projets de rénovation sur tous les fronts (patrimoine public, bâti résidentiel et tertiaire). L'empreinte du territoire sera réduite par une politique du *zéro déchet*, tandis qu'un principe de sobriété sera appliqué à l'exploitation de chaque ressource naturelle (l'eau, l'énergie, le foncier).

4. Un territoire des mobilités agiles

Aux portes de la métropole Rouennaise et du plateau Cauchois, nous savons conjuguer ruralité et qualité de services au quotidien.

Cette qualité de vie oblige à anticiper et organiser les besoins en matière de mobilité, en particulier pour tous les citoyens dont les capacités de déplacement sont aujourd'hui limitées. Nous y parviendrons en structurant des options de transports alternatives à la voiture, qui soient robustes, pérennes et solidaires. Le maillage du territoire avec des voies douces et sécurisées sera à ce titre une priorité, afin que les futures générations pratiquent la marche et le cyclisme *par défaut*, plutôt que la voiture.

La voiture restera un moyen de transport structurant pour le territoire, et il ne sera pas exclu des politiques publiques du territoire. Au contraire, nous adapterons les pratiques de la voiture vers plus de partage, de covoiturage et de mutualisation, afin de concilier accessibilité sur tout le territoire et préservation de la qualité de vie.

A chaque orientation, des leviers d'action ont été esquissés, travaillés et priorisés. *(A découvrir dans le document joint)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'importance de créer une feuille de route commune pour l'avenir du territoire ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

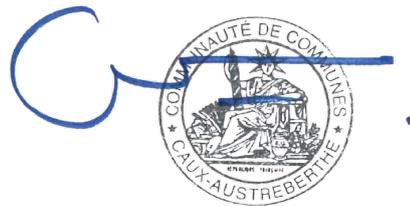
Article 1^{er} : d'adopter le projet de territoire Caux-Austreberthe

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou actes nécessaires à la mise en place du projet de territoire

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL04-DE

N°04/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – INTERET COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION

Par délibération en date du 3 juillet 2018, la Communauté de communes Caux-Austreberthe a modifié ses statuts afin de :

- Définir l'intérêt communautaire pour les compétences nécessitant de l'être
- Intégrer les nouvelles compétences obligatoires
- Répartir clairement les compétences selon leurs caractères obligatoire, facultatif ou optionnel

Dans ce cadre, les compétences de l'intercommunalité en matière d'actions de développement économique ont été précisées. S'agissant de l'activité commerciale, il a notamment été précisé que la communauté de communes serait compétente pour « les actions de maintien des activités de services et commerciales de centre-bourg ».

Il s'avère que la formulation utilisée ne permet pas à la Communauté de communes de répondre à l'ensemble des besoins du territoire. En effet, le territoire dispose aussi bien de secteurs commerciaux identifiés dans un périmètre de centre-bourg, que d'activités commerciales isolées en milieu rural ou d'autres intégrées dans des

zones commerciales. Les statuts de Caux-Austreberthe ne permettent pas à tous les commerces du territoire de bénéficier des actions qui seraient mises en place.

Aussi est-il proposé de modifier ce point particulier des statuts.

Vu les dispositions des articles L5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes (CGCT) ;

Vu l'article L5214-16 du CGCT fixant les groupes de compétences à exercer par une Communauté de communes et les modalités de transfert des compétences au sein des groupes, ainsi que celles relatives à la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;

Vu les articles L5211-1 et suivants du CGCT relatifs au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2018 adoptant les derniers statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe ;

Considérant qu'il convient de préciser l'intérêt communautaire en matière d'action commerciale ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'approuver la modification de l'article 5.1.2° des statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe comme il suit :

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

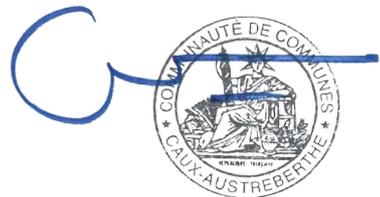
- Mise en œuvre d'actions de communication grâce à la diffusion régulière de bulletins d'informations
- Mise en œuvre d'insertions dans les journaux spécialisés d'Informations relatives aux opportunités apparaissant sur le territoire de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe
- La création le cas échéant d'une cellule de promotion interne
- Actions de maintien des activités de services et commerciales

Article 2 : de transmettre cette modification au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL05-DE

N°05/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE FINANCES – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DE PAVILLY – TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE

Par délibération du 4 novembre 2019, le conseil municipal de Pavilly a accepté le transfert en pleine propriété de l'ensemble des biens et équipements afférents à la compétence communautaire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, à la communauté de communes.

De même, par délibération en date du 10 mars 2020, le conseil communautaire de la Communauté de communes Caux-Austreberthe avait accepté le transfert en pleine propriété des éléments d'actif de la compétence « ordures ménagères » de Pavilly.

Cet état d'actif comportait des erreurs qu'il convient de corriger en adoptant le nouvel état d'actif ci-joint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 07/2020 en date du 10 mars 2020 du conseil communautaire de la Communauté de communes Caux-Austreberthe, relative au transfert en pleine propriété des éléments « ordures ménagères » de Pavilly ;

Vu les délibérations du 4 novembre 2019 du conseil municipal de Pavilly, puis du 14 décembre 2020 acceptant le transfert en pleine propriété et la modification du tableau de l'état d'actif ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'accepter le nouvel état d'actif modifié pour le transfert en pleine propriété des éléments d'actif et d'abroger la délibération n° 07/2020 en date du 10 mars 2020.

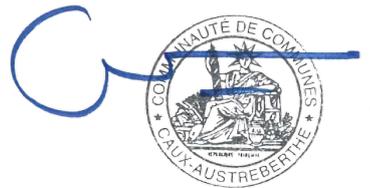
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant et le comptable public à passer l'ensemble des écritures comptables.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du transfert patrimonial déterminé ci-dessus.

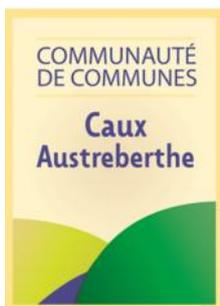
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL06-DE

N°06/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE FINANCES – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE BLACQUEVILLE – TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE

Suite à l'arrêté de dissolution de la Communauté de communes du Plateau-Vert en date du 19 décembre 2017, la commune de Blacqueville a intégré la Communauté de communes Caux-Austreberthe le 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre du transfert de la ZAE de Blacqueville, il est nécessaire de se prononcer sur les conditions financières et patrimoniales afin que soit repris l'ensemble des mouvements comptables dans le budget ZAC de la Communauté de communes Caux-Austreberthe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 12 décembre 2016, portant fin des compétences de la Communauté de communes du Plateau-Vert ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 19 décembre 2017, portant dissolution de la
Plateau-Vert ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 9 novembre 2016, portant sur l'extension de la Communauté de communes
Caux-Austreberthe aux communes de Blacqueville et Bouville ;

Vu la délibération n° 2 en date du 8 novembre 2016 du Conseil communautaire de la Communauté de communes
Caux-Austreberthe acceptant la modification des statuts intégrant les nouvelles compétences introduites par la
Loi NOTRe ;

Considérant le procès-verbal de transfert en pleine propriété des éléments d'actifs et de passifs, ci-annexé ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accepter le transfert en pleine propriété des éléments d'actif et de passif.

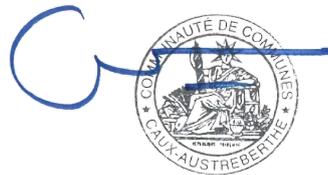
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président et le comptable public à passer l'ensemble des écritures comptables
pour rendre effectif le transfert des comptes d'actif et de passif de la ZAE de Blacqueville vers le budget ZAC de
la Communauté de communes Caux-Austreberthe.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la
mise en œuvre du transfert patrimonial déterminé ci-dessus.

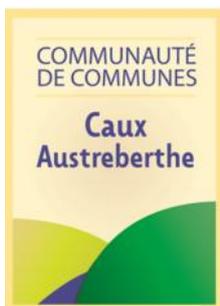
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un
recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission
aux services de l'Etat.*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL07-DE

N°07/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE FINANCES – FISCALITE – FIXATION DES TAUX 2021

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Les bases d'imposition prévisionnelles sont estimées, dans l'attente de la détermination des bases définitives par la Direction Régionale des Finances Publiques, pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif 2021.

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la loi de finances a rendu impossible le pouvoir de modulation de taux de la taxe d'habitation pour 2020.

Il est proposé de maintenir les taux votés en 2020 des deux taxes directes locales et de la cotisation foncière des entreprises pour atteindre ce produit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Berger
Levrault

Affiché le

ID : 076-247600646-20210415-150421DL07-DE

Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Cotisation foncière des entreprises
11,67	27,11	11,41

Pour mémoire, le taux de taxe d'habitation était de 10,79, le taux retenu pour la compensation est de 8,20 %.

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Vu le budget primitif 2021 ;

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B decies ;

Vu la loi de finances 2020 et notamment son article 16 ;

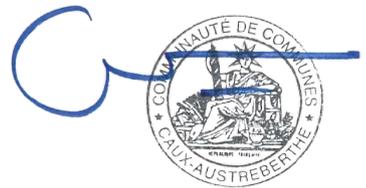
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité 2021, comme suit :

Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Cotisation foncière des entreprises
11,67	27,11	11,41

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL08-DE

N°08/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE FINANCES – FISCALITE – FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI POUR 2021

Par délibération n° 16/2020 en date du 10 septembre 2020, la Communauté de communes Caux-Austreberthe a instauré la taxe GEMAPI (Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) à compter du 1^{er} janvier 2021. Il est proposé d'en fixer le produit attendu.

Il est rappelé :

- que le montant de la taxe GEMAPI doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, déterminé ci-dessous :

Produit total de la taxe	
Contribution à verser au Syndicat Mixte des Bassins versants Caux Seine	5 000 €
Contribution à verser au Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Autreberthe et du Saffimbec	194 000 €
Contribution à verser au Syndicat Mixte des Rivières de l'Autreberthe et du Saffimbec	185 000 €

- que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF qui, sur le territoire de la Communauté de communes Caux-Autreberthe, s'établit pour l'année 2020, à 25.318 (Source fiche DGF 2020).

Il est proposé d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 384.000€ pour l'année 2021.

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment l'articles 56 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-16 et L.5214-23-1 ;

Vu les articles L.1530 bis et L.1639 A bis du Code Général des Impôts ;

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°03/2018 de la Communauté de communes Caux-Autreberthe en date du 3 juillet 2018 relative à l'approbation des statuts modifiés de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°16/2020 de la Communauté de communes Caux-Autreberthe en date du 10 septembre 2020, relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant que, conformément à l'article L.1530 bis du CGI, le produit de cette taxe doit être arrêté par délibération avant le 1^{er} octobre de chaque année pour application l'année suivante.

Le Conseil communautaire, à la majorité et 1 abstention (Mme DEMARES), décide :

Article 1 : d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 384 000 € pour l'année 2021

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL09-DE

N°09/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – LANCEMENT D'UNE ACTION DE SOUTIEN AU SECTEUR DU TOURISME

Les ateliers du projet de territoire ont mis en évidence le potentiel du territoire pour développer une offre touristique singulière à l'échelle départementale.

Pour ce faire, une meilleure connaissance des richesses et des opportunités à développer est indispensable et doit s'inscrire dans un schéma de développement touristique cohérent.

Cette nécessité de mieux connaître l'offre touristique, d'en orienter le développement, d'en soutenir la promotion auprès des agences spécialisées et des particuliers, se déclinera par :

- L'inventaire complet de tous les acteurs économiques, hôtels, restaurants, gîtes, lieux de visite, activités culturelles et de loisir du territoire,
- La réalisation de visuels professionnels et supports numériques (photos, vidéo, cartographie) permettant de promouvoir l'offre du territoire auprès des agences et clientèles touristiques,
- L'exploitation de ces données pour la réalisation d'une campagne de promotion du territoire et de son offre touristique,

- L'identification et la valorisation de potentiels touristiques existant et non valorisés permettant d'accroître la fréquentation et les retombées économiques (chemin de randonnée, pa...
- La détection d'opportunités de création d'offres nouvelles permettant d'attirer de nouvelles clientèles touristiques : tourisme de découverte d'entreprise, tourisme d'affaires.

Ce projet estimé à 50.000 euros pour cette première phase permettra de disposer d'un document stratégique et d'outils opérationnels pour engager le territoire dans une dimension économique jusqu'à présente sous exploitée. Il répond par ailleurs à l'urgence de la situation sanitaire.

En effet, le secteur du tourisme a été fortement impacté par les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Au-delà des fermetures administratives, l'effet des mesures de confinement mises en place, a contraint certains établissements à fermer en raison de l'absence de clientèle.

Ainsi, dès le mois de mars 2020, la fréquentation a chuté de 54 % dans les hôtels normands par rapport à mars 2019, une baisse très proche de celle observée au niveau national (- 55 %).

La prolongation des mesures sanitaires accroît la tension sur ces métiers qui dépendent aujourd'hui des dispositifs d'aide nationaux et de leur maintien jusqu'au retour d'un niveau d'activité suffisant.

La Communauté de communes, qui a déjà pris la décision de soutenir le secteur de la restauration en l'intégrant au dispositif des chèques cadeaux, a capacité à contribuer à la relance de l'activité, et à la création d'activités nouvelles porteuses d'emploi et de retombées économiques.

Considérant la compétence obligatoire de la Communauté de communes, en matière de développement économique, pour les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 et notamment en matière de promotion du tourisme ;

Considérant la contribution de la stratégie touristique au développement de l'attractivité du territoire, à la valorisation de son identité et à son rayonnement ;

Considérant la nécessité d'intégrer la dimension touristique au projet de territoire, et notamment aux réflexions engagées pour la réalisation du PLUi-HD ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique et Attractivité du Territoire réunie le 6 avril 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de lancer la réalisation d'un schéma stratégique de développement touristique

Article 2 : de réaliser une campagne promotionnelle

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires permettant de faciliter la mise en place et le déploiement de la démarche de développement touristique de la Communauté de Communes

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le soutien du Département de Seine-Maritime dans le cadre de son appel à projet «Promotion touristique et outils numériques de médiation touristique »

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le



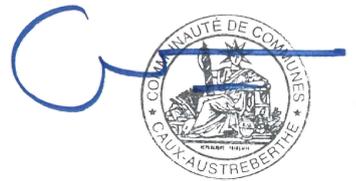
ID : 076-247600646-20210415-150421DL09-DE

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le soutien du Département de Seine-Maritime dans le cadre de son action d'accompagnement technique des territoires en matière touristique

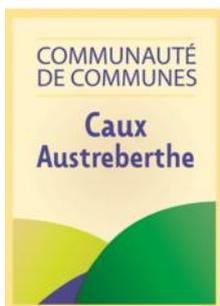
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL10-DE

N°10/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – STRATEGIE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE DU CAPTAGE DE LIMESY 2021-2026 - ADOPTION

La Communauté de communes Caux-Austreberthe est responsable de la préservation de la qualité des eaux produites par le captage de Limésy, unique ressource de la collectivité.

La présente stratégie a pour vocation de formaliser la politique de la communauté de communes en fixant les grandes orientations, les engagements et les moyens humains et financiers nécessaires à la bonne conduite du projet.

Ainsi, la communauté de communes pourra communiquer sur des objectifs clairs et partagés auprès des acteurs locaux et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers. C'est sur cette base que le 3^{ème} programme d'actions de protection du captage de Limésy sera co-construit avec l'ensemble des acteurs courant du second semestre 2021.

D'autre part, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, partenaire technique et financier important de la communauté de communes, demande aux collectivités productrices d'eau potable d'élaborer la ressource en eau et de budgétiser les différentes actions concernées. Cette stratégie conditionnera les aides potentielles de l'Agence de l'Eau en ce qui concerne la protection et la production d'eau potable des structures.

Cette stratégie sera le support du futur contrat de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie appelé Contrat Territorial Eau et Climat qui sera porté à l'échelle du S.A.G.E des 6 Vallées et se déroulera de 2022 à 2024.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

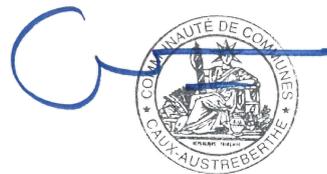
Article 1^{er} : d'adopter la stratégie « protection de la ressource en eau » du captage de Limésy élaborée et mise en œuvre par la communauté de communes

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la stratégie « protection de la ressource en eau » du captage de Limésy

Article 3 : de réaliser un porter-à-connaissance de celle-ci auprès des acteurs locaux et des partenaires techniques, financiers et institutionnels

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 076-247600646-20210415-150421DL11-DE



N°11/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : COMPLEXE AQUATIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION CLUB SPORTIF - USSAPB

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt intercommunal. Elle intervient aussi pour les demandes exceptionnelles afin de soutenir des manifestations intercommunales.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du CGCT : « Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Il précise qu'en cas de refus, par l'association, de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2021, la communauté de communes Caux-Austreberthe se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

L'USSAPB sollicite une subvention de fonctionnement de 32 500 € pour l'année 2021.

Une demande de subvention exceptionnelle de 1 500 € est également demandée pour des partenariats pour 2021 suite à la crise sanitaire qu'ils subissent.

L'association sollicite par ailleurs, une subvention pour les « Boucles de L'AUSTREBERTHE » de 10 500 € et 500 € de subvention exceptionnelle pour l'investissement « SECURITE » pour l'année 2021. Les épreuves sont programmées pour le 11 juillet 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission culture et sport du 08 avril 2021 ;

Considérant les demandes formulées par l'USSAPB ;

Considérant que la demande de subvention de fonctionnement exceptionnel n'est pas suffisamment motivée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'attribuer les subventions à L'association USSAPB

- Une subvention de fonctionnement de 32 500 €
- Une subvention de fonctionnement pour l'organisation des « Boucles de l'Austreberthe » de 10 500 €
- Une subvention exceptionnelle pour la sécurité de la manifestation de 500 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre l'USSAPB et la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à l'attribution des présentes subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 076-247600646-20210415-150421DL21-DE



N°12/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : COMPLEXE AQUATIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION CLUB SPORTIF – PAVILLY BARENTIN TENNIS CLUB

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt intercommunal. Elle intervient aussi pour les demandes exceptionnelles afin de soutenir des manifestations intercommunales.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du CGCT : « Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Il précise qu'en cas de refus, par l'association, de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2021, la communauté de communes de Cloux-Austreberthe réservera le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

Le Pavilly Barentin Tennis Club sollicite une subvention de fonctionnement de 10 500 € pour l'année 2021, identique à celle de 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission culture et sport du 8 avril 2021 ;

Considérant La demande formulée par le Tennis Club Pavilly Barentin ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'attribuer la subvention à l'association Tennis Club Pavilly Barentin

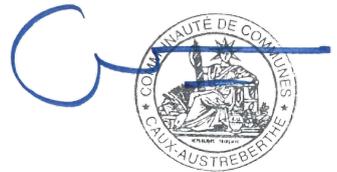
- Une subvention de fonctionnement de 10 500 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à l'attribution des présentes subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL13-DE

N°13/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : COMPLEXE AQUATIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION CLUB SPORTIF – ATHLETIC CLUB BARENTIN

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes Caux-Austreberthe soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt intercommunal. Elle intervient aussi pour les demandes exceptionnelles afin de soutenir des manifestations intercommunales.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du CGCT : « Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Il précise qu'en cas de refus, par l'association, de produire des documents référencés, la production de ces documents au 31 décembre 2021, la communauté de communes Caux-Austreberthe se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

L'AC-BARENTIN sollicite une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission culture et sport du 8 avril 2021 ;

Considérant les demandes formulées par le AC Barentin ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

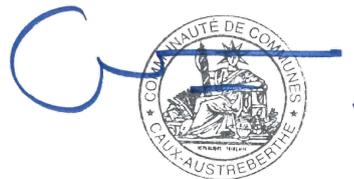
Article 1^{er} : d'attribuer la subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association AC Barentin

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à l'attribution des présentes subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL14-DE

N°14/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE TECHNIQUE – CONVENTION DE SERVITUDE EAU ET ASSAINISSEMENT – PROJET NICOYANN - BARENTIN

La SCI Nicoyann a acquis de la mairie de Barentin une surface de terrain boulevard de Normandie à Barentin sur laquelle elle fait construire le siège de la société QUALIOM ECO et des bureaux à louer. Pour raccorder ce projet aux réseaux d'eaux usées et d'eau potable il est nécessaire d'établir les branchements en servitudes sur un terrain conservé par la ville de Barentin (parcelle n° 0379 section AR).

Après en avoir délibéré le conseil municipal de Barentin a autorisé à l'unanimité la signature de ce projet de convention le 9 février dernier.

Le projet de convention établi par la mairie de Barentin est joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 076-247600646-20210415-150421DL14-DE



Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de valider le projet de convention joint en annexe

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les documents liés à son enregistrement.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL15-DE

N°15/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE PROPRETE – SORTIE D'ACTIF DU MATERIEL DE TRANSPORT/VEHICULES – CESSION - REFORME

Le service propreté fonctionne avec 5 camions plus un mulet destiné au dépannage pendant l'absence d'un véhicule pour réparation, entretien ou contrôle.

Le quatrième camion en renouvellement de la flotte depuis la prise de compétence « Ordures ménagères » vient d'être livré. Un dernier renouvellement sera programmé en 2022.

Les services ont consulté les personnels et nos prestataires pour l'entretien du parc de véhicule et proposent la vente d'un véhicule. Il s'agit du camion BD119CC de marque Mercedes équipé d'une benne Faun, d'un PTAC de 19T mis en service le 15 novembre 2010 et qui a parcouru 120 000 Km. Ce véhicule a été estimé au prix de 9.000 €.

De même :

- Le camion immatriculé CR011AP, mis en service le 21 novembre 2002 et qui a parcouru 160 000 Km, a été repris dans le cadre d'un marché public à MAN TRUCK en 2019 au prix de 3.000€.
- Le camion 5891ZF76 de marque IVECO, a été mis à la ferraille pour destruction gratuite.

Liste des matériels de transport à sortir de l'actif :

Immatriculation	N° d'inventaire	Désignation	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Etat
Camion 5891ZF76	PAV19980018001	ACQUISITION BENNE A ORDURE MENAGERES IVECO 5891FZ76	5 335,72 €	5 335,72 €	0,00 €	détruit
	PAV20000044001	IVECONEUF MH 190 E 27K - BENNE EXTRA 211 IVECO 5891FZ76	117 237,38 €	115 541,90 €	1 695,48 €	
	PAV20000060001	VEHICULE IVECO BENNE 35.8 SERIE 010957 IVECO 5891FZ76	13 624,75 €	13 624,75 €	0,00 €	
	Total		136 197,85 €	134 502,37 €	1 695,48 €	
Camion 6010TE76	PAV20000044	REPARATION SUR CAMION O.M 6010 TE 76	13 248,99 €	13 248,75 €	0,24 €	inexistant
	PAV20000044-1	REPARATION CAMION O.M 6010 TE 76	4 784,00 €	4 784,00 €	0,00 €	
	Total		18 032,99 €	18 032,75 €	0,24 €	
?	PAV20110063001	AAPC 2011-02-F VEHICULE BENNE	24 518,00 €	24 516,50 €	1,50 €	inexistant
	Total		24 518,00 €	24 516,50 €	1,50 €	
Camion CR011AP	BAR7080	CHASSIS CABINE RENAULT CAMION CR011AP	72 956,00 €	72 956,00 €	0,00 €	cédé
	BAR7149	BENNE A ORDURES MENAGERES 16 M SEMAT OMB CR011AP	66 019,20 €	66 019,20 €	0,00 €	
	Total		138 975,20 €	138 975,20 €	0,00 €	
Camion BD119CC	BAR10164	CAMION MERCEDES AXOR 2 BLANC NORMANDY DIESEL BD119CC	89 700,00 €	89 700,00 €	0,00 €	En cours de cession
	BAR10165	BENNE A ORDURES MENAGERES FAUN ENVIRONNEMENT BD119CC	63 483,68 €	63 483,68 €	0,00 €	
	Total		153 183,68 €	153 183,68 €	0,00 €	
TOTAL GENERAL			452 874,73 €	451 177,75 €	1 696,98 €	

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à vendre le véhicule BD119CC

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété

Article 3 : d'inscrire les crédits et de procéder aux écritures d'ordre nécessaires à la constatation des sorties des immobilisations

Article 4 : d'autoriser la mise en réforme de l'ensemble des matériels de transport que la Communauté de communes ne dispose plus dans son inventaire.

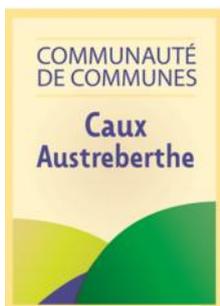
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL16-DE

N°16/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE TRANSITION ECOLOGIQUE – PROGRAMME SARE – ADHESION INHARI

Le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (ci-après « SARE »), créé par l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 5 septembre 2019, a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001.

Le programme SARE permet d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé vers la rénovation énergétique. Il vient proposer aux ménages et aux acteurs du petit tertiaire privé un parcours d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

Le programme est co-porté par l'ADEME (Porteur pilote), les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales volontaires (Porteurs associés) qui sont pour l'essentiel des Régions.

La durée de financement du déploiement du programme sur chaque territoire est de 3 ans et permet d'offrir de nouveaux services aux habitants du territoire.

Il est donc possible d'adhérer à un espace conseiller « FAIRE » régional qui proposera les missions suivantes :

- A1 : « information de premier niveau (information générique) » : Juridique, technique, financière et sociale. Le ménage pourra recevoir autant d'information que nécessaire.
- A2 : « conseil personnalisé aux ménages », dans la limite de deux conseils par ménage et par logement.
- A4 : « accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale », dans limite d'un accompagnement par ménage et par logement. Cela comprend une visite du foyer.
- 4A bis : « Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation », dans la même limite d'un accompagnement.

INHARI, retenu pour réaliser ces prestations, s'engage à :

- Tendre vers les objectifs suivants : 250 actes A1, 165 actes A2, 40 actes A4 et 5 actes A4bis.
- Communiquer sur l'état de l'activité : Un document avec les chiffres et actions clés sera réalisé à 3, 6 et 9 mois. Des informations complémentaires pourront être sollicitées à 6 mois par la collectivité pour analyser les résultats.
- Communiquer le rapport final d'activité début 2022.

Les administrés pourront contacter INHARI via le site internet de l'intercommunalité. Des rendez-vous téléphoniques et deux demi-journées de permanence mensuelles sont prévus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'adhérer au dispositif SARE pour un montant de 14 750 € H.T

Article 2 : de retenir INHARI dans l'attente d'une réflexion commune avec la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre liant INHARI et la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

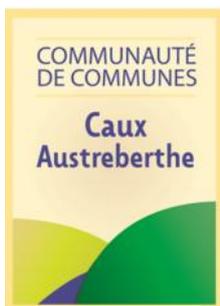
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL17-DE

N°17/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE PROPLETE – SOUTIEN AU DESTOCKAGE DES PNEUMATIQUES USAGES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES 2019/2020

La Communauté de communes Caux-Austreberthe avait été sollicitée par la FNSEA 76 pour accompagner une seconde action de déstockage de pneumatiques dans les exploitations agricoles du territoire en décembre 2020 et janvier 2021.

Lors de la séance du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020, les membres avaient décidé à l'unanimité de soutenir cette opération.

Dès lors, une enveloppe de 1 000€ sera proposée au BS 2021, ce qui représente environ l'équivalent de 10 tonnes de pneus que la FNSEA 76 pratiquera en fonction des volumes évacués dans les exploitations.

L'année précédente, une première action avait été menée sans le soutien financier de l'intercommunalité avec des collectes de pneus survenus entre novembre 2019 et janvier 2020 où 14.42 tonnes avaient été recensées chez 3 exploitants puis valorisées énergétiquement.

Après requête de la FNSEA 76, dans le but de poursuivre cette coopération et soutenir la première opération,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

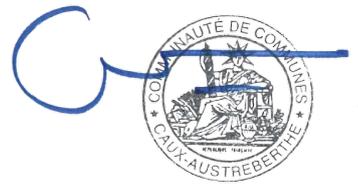
Article 1^{er} : d'apporter une aide financière à l'opération de 2019/2020 en allouant une enveloppe de 400€ qui sera inscrite au budget supplémentaire de 2021.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de cette action.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 076-247600646-20210415-150421DL18-DE

N°18/2021

Date de la convocation : 9 avril 2021

Publication le : 16 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI QUINZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, LAPORTERIE Huguette, LE BOUETTE Maryse, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, DESILLE Christophe, M. GREAUME qui a donné pouvoir à M. TIERCE, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à Mme MULET, DOUALLE Quentin, DA SILVA Maxime

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE PROPRETE – ADOPTION DEFINITIVE DU PLPDMA (PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES) APRES ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a arrêté son projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Celui-ci comporte des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (art. R. 541-41-23 CE). Il est mis en œuvre pendant 6 ans avant de procéder à une évaluation et une révision éventuelle (art. R. 541-41-28 CE).

Le plan d'actions de la Communauté de communes est le suivant :

- a. Objectifs quantitatifs du PLPDMA

- **Loi de Transition Energétique de 2015 :**

- réduire de 10% les DMA entre 2010 et 2020
- atteindre 55% de valorisation matière et organique en 2020 et 65% en 2025
- réduire de 30% les tonnages de déchets envoyés en stockage entre 2010 et 2020

- **Loi Anti Gaspillage Economie Circulaire de 2020 :**

- réduire de 15% les DMA entre 2010 et 2030

- **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés Normandie :**

- réduire de 15% les DMA entre 2015 et 2027

b. Les thématiques

-**axe 1** : sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

-**axe 2** : être exemplaire en matière de prévention des déchets

-**axe 3** : éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

-**axe 4** : lutter contre le gaspillage alimentaire

-**axe 5** : augmenter la durée de vie des produits

-**axe 6** : mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation éco-responsable

-**axe 7** : réduire les déchets du BTP

-**axe 8** : mettre en place des instruments économiques

c. Le plan d'actions

Axes	Intitulés des actions	Partenaires mobilisés
Axe 1	Communication générale sur la prévention	
	Sensibiliser les établissements scolaires	SMEDAR
	Sensibiliser les professionnels	CMA
	Communication spécifique à l'habitat collectif	Bailleurs sociaux, SMEDAR
Axe 2	Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité	
	Prendre en compte la prévention des déchets dans les achats publics	Services Achats publics
Axe 3	Favoriser le compostage individuel/ gestion des feuilles mortes	Terraleo
	Favoriser le compostage collectif et partagé	Bailleurs sociaux, Terraleo
	Poursuivre le développement de "Caux 'Cottes"	
	Promouvoir le jardinage au naturel	
	Mettre en place un service de broyage de branches en déchèterie	
	Gestion raisonnée des espaces verts intercommunaux	
Axe 4	Promouvoir les initiatives déjà existantes sur le gaspillage alimentaire	
	Accompagner les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	CMA
	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	Terraleo
Axe 5	Promouvoir la recyclerie et la filière de réemploi dans la déchèterie	Le Maillon Normand
	Promouvoir des solutions de réemploi et réparation sur le territoire	Le Maillon Normand, ville de Barentin

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 076-247600646-20210415-150421DL18-DE



Axe 6	Organiser un Défi Famille Zéro Déchet	
	Réduire la distribution d'imprimés non sollicités - STOP Pub	Bailleurs sociaux
	Promouvoir l'eau du robinet	Services Eau
	Promouvoir les couches lavables	
Axe 7	Améliorer la connaissance des déchets du BTP	CMA, FFB, FNTP
Axe 8	Mettre en place un financement dédié du SPGD	
	Réaliser la matrice des coûts chaque année	

Ce projet a été soumis à consultation publique du 1^{er} au 29 mars 2021. Aucune observation n'a été formulée.

Vu l'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement ;

Vu le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative d'évaluation et de suivi du 10 décembre 2020 ;

Considérant les avis favorables de la commission collecte et traitement des déchets des 15 octobre et 10 décembre 2020 ainsi que des membres du bureau communautaire du 7 décembre 2020 ;

Considérant l'approbation de la délibération en date du 17 décembre 2020 relative à l'adoption du PLPDMA avant enquête publique ;

Considérant le respect du délai de consultation du public de 21 jours consécutif à la réunion de la CCES du 10 décembre 2020 où une publication a été mise en œuvre sur le site internet www.ccaux-austreberthe.fr entre le 1^{er} et le 29 mars 2021 ;

Considérant qu'il n'y a eu aucune remarque ni désapprobation formulées à l'encontre du PLPDMA ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter définitivement les modalités du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.